



Publié sur *Aisne Nouvelle* (<http://www.aisnenouvelle.fr>)

[Accueil](#) > Un appel aux dons pour sauver l'église

Un appel aux dons pour sauver l'église

Par *Aurélie BOURILLON*

Créé le 13/01/2012 14:00

2 600 €, la somme peut paraître raisonnable dans un projet de 160 000 €. Elle représente malgré tout un défi pour la municipalité de Coucy-la-Ville au cours des prochains mois. Surtout dans une période où les Français sont de plus en plus sollicités pour des œuvres caritatives et autres bonnes actions.

Depuis vendredi dernier, tous les dons sont les bienvenus afin de participer aux frais de restauration de l'église classée, Saint-Rémi. Et plus précisément de sa toiture.

De l'humidité déjà sur les murs

« L'église date des 12^e et 15^e siècles. Elle possède des fresques au plafond et sur les murs. Des infiltrations les menacent, certaines peintures commencent à s'effacer. Des traces d'humidité apparaissent d'ailleurs. De même qu'il serait dommage de changer la charpente en chêne, suite à ses infiltrations », explique le maire, Maximio de Sousa.

Trois tranches de travaux sont prévues sur trois ans : 2012 le transept Sud et l'abside, en 2013 le transept Nord et le clocher, en 2014 la nef.

Pour financer ce chantier, la commune a sollicité une subvention de la DRAC à hauteur de 40 % du budget. Celle-ci a d'ailleurs donné un avis positif. Le conseil Général a de même été sollicité.

Trouver 5 % du budget

L'originalité de ce projet est la mise en place d'une souscription publique pour apporter 5 % du montant total, soit 2 600 € (voir encadré). Pour gérer cette mobilisation visant les particuliers et les entreprises, la commune a signé une convention vendredi dernier avec la Fondation du patrimoine. Cette dernière donnera à son tour au moins 5 % du budget, une fois les 2 600 € récoltés. La commune financera le reste avec ses fonds propres.

« L'objectif de la fondation est d'entretenir le patrimoine. Nous sommes l'une des régions les plus riches dans ce domaine et peu de personnes s'en aperçoivent », précise Bernard Madélénat, délégué départemental de la Fondation.

Et de donner un bon argument aux indécis : « Le patrimoine, c'est une source d'argent. Il y aura toujours des touristes, alors que les puits de pétrole seront vides. Ce n'est pas de l'argent jeté à la rivière ». Alors à votre bon cœur...

Renseignements sur www.picardie.fondation-patrimoine.org

SOUSCRIPTION ET DEDUCTION

La souscription fait appel au mécénat des particuliers et des entreprises. La commune a distribué des livrets explicatifs dans les boîtes aux lettres des habitants de Coucy-la-Ville mais aussi des communes voisines. Les élus vont également se rendre dans les offices de tourisme et démarcher des entreprises. Le chèque sera à adresser à l'ordre de la Fondation du patrimoine et peut être envoyé à la mairie de Coucy-la-Ville. Chaque don donne droit à

une réduction d'impôt (sur le revenu, la fortune ou les sociétés). Un reçu fiscal sera alors renvoyé au donateur.

Si la commune et la Fondation récoltent plus de 2 600 €, l'argent supplémentaire servira au financement d'autres projets picards de restauration.

Photos / vidéos

Auteur :

Légende : La convention signée entre la Fondation du patrimoine et la commune (voir médaillon) permettra de récolter des dons. La restauration de la toiture placera les fresques au sec.

Visuel 1:



URL source: <http://www.aisnenouvelle.fr/article/autre-actu/un-appel-aux-dons-pour-sauver-leglise>